

Des colos enfants pour jouer, pratiquer de nouvelles activités, se faire des copains, apprendre à vivre ensemble...

Des séjours et camps d'ados pour faire du sport, pratiquer des activités culturelles, découvrir d'autres pays, d'autres cultures...

Des inclusions d'enfants en situation de handicap dans les groupes « ordinaires » pour que chacun s'enrichisse de la différence de l'autre.....

Une possibilité pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires et des zones rurales de participer aux classes de découvertes et voyages scolaires...

1. Les aides colos (quotient familial de 0 à 1200 €)

Enfants « ordinaires »

Critères 2017									
Prix du séjour	300 €	350 €	400 €	450 €	500 €	550 €	600 €	650 €	700 € et plus
QF entre 0 et 400	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	95 €	100 €	110 €	120 €
QF entre 401 et 800	80 €	90 €	100 €	120 €	130 €	140 €	150 €	170 €	180 €
QF entre 801 et 1200	90 €	110 €	120 €	140 €	150 €	170 €	180 €	200 €	210 €

Enfants en situation de handicap

L'Espace Ressources Loisirs et Handicap accompagne les parents tout au long du processus : choix du séjour, recherche des compensations humaines ou matérielles, formation des accompagnateurs dédiés à l'enfant, avec l'aide des parents et des thérapeutes, préparation des conditions de l'accueil, suivi du séjour, bilan.

Aides financières 2017

A titre tout à fait exceptionnel en 2017 : le coût facturé aux parents est annoncé à l'inscription quel que soit le montant du surcoût à prévoir.

Un séjour proposé dans un catalogue non spécialisé à 600€ reviendra à la famille à 600€ moins la valeur des bons CAF maximum. Les coûts annexes seront pris en charge par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), la MDPH, la JPA...

2. Aides Classes de découvertes et voyages scolaires (quotient familial de 0 à 900 €)

La baisse d'un tiers du montant mis à notre disposition par notre partenaire, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), nous oblige malheureusement à redéfinir les critères d'attribution.

Aides financières 2017

Les élèves dont le quotient familial CAF est inférieur à 900 € sont toujours bénéficiaires de l'aide JPA à condition que l'établissement remplisse un des 4 critères ci-dessous :

- être Implanté dans des territoires relevant du dispositif « politique de la ville »,
- en zone d'éducation prioritaire (REP, REP+),
- en zone de revitalisation rurale,
- en zone rurale de moins de 2 000 habitants.

Les classes ULIS, les SEGPA, IME, EREA seront aidés de 2 manières :

- aide ANCV pour les QF inférieurs ou égaux à 900 €,
- fonds JPA 67 pour les QF compris entre 901 et 1200 € (formulaire spécifique à demander à l'Espace Ressources Loisirs et Handicap).

Vos contacts à la Jeunesse au Plein du Bas-Rhin

Handicap : Sonia Cardoner : loisirs.handicap@jpa67.fr, 03 88 65 46 40

Séjours vacances : Georges Gunsett : ggunsett@wanadoo.fr, 03 88 96 05 93

Classes de Découvertes et voyages scolaires : Martine Villalvilla, martine.villalvilla@jpa67.fr, 06 09 85 98 10

Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin - JPA 67
15 rue de l'Industrie - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
jpa67@free.fr - jpa67.fr